



préavis non effectué suite à une démission

Par **lilice**, le 11/10/2011 à 16:17

Bonjour,

actuellement en poste, j'ai envoyé avec accusé de réception ma lettre de démission, indiquant que j'avais trouvé un autre travail, afin de pouvoir embaucher correctement, j'ai demandé dans ma lettre de démission une réduction de préavis en décomptant mes jours de congés accumulés l'année dernière, que je n'avais toujours pas pris ainsi que les jours de congés accumulés cette année si besoin.

la réponse est un non catégorique on me dit oralement que ce n'est pas possible et que je me dois de faire mon préavis jusqu'au bout même si d'un commun accord avec mes collègues, j'ai trouvé qui pourrait me remplacer pendant la semaine manquante de mon préavis, je ne veux pas prendre le risque de perdre ce nouveau travail juste pour terminer mon préavis de mon ancien travail, mais quitter le poste 1 semaine avant bien que j'ai écrit une lettre de démission ne risque pas t'il d'être considéré comme abandon de poste?

Par **P.M.**, le 11/10/2011 à 16:52

Bonjour,

L'employeur n'a effectivement aucune obligation de vous accorder un raccourcissement du préavis et normalement avant son terme, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque vous n'êtes pas libre de tout engagement...

L'employeur pourrait même vous réclamer des dommages-intérêts fonction du préjudice subi par l'entreprise...

Par ailleurs, lorsque des congés payés prévus avant le début du préavis tombent pendant cette période, sans accord écrit avec l'employeur, ils en prolongent au contraire d'autant le terme et je ne vois pas l'intérêt de procéder ainsi puisque cela ne résout pas le problème de l'accord de raccourcissement du préavis, sachant que pendant des congés payés, vous faites toujours partie des effectifs de l'entreprise...